

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de **Montclar sur Gervanne**

Montclar sur Gervanne, le 30/06/2021



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/06/2021

Election du maire et des adjoints

Du jeudi vingt-quatre juin deux mille vingt et un, convocation du conseil municipal de Montclar sur Gervanne adressée à chacun des conseillers municipaux pour le trente juin deux mille vingt un, afin de délibérer sur :

ORDRE DU JOUR :

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2. ELECTION DU MAIRE
3. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
4. ELECTION DES ADJOINTS
5. LECTURE DE LA CHARTE

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames Laurence DUBOIS, Nadine PERRET, Hélène SYLVESTRE, Priscilla VASSEUR, Messieurs Armand PETIT, Denis GAUDIN, Laurent SAYN, Rudy SYLVESTRE.

Etaient excusés :

Michèle EYRAUD, Sylvie DERVILLE, Jean Pierre ANDEOL

Les membres du conseil municipal et les adjoints ont remercié chaleureusement Hélène Sylvestre pour son engagement et la dynamique lancée sur cette première année de mandat. Elle précise qu'elle reste conseillère municipale et apportera son soutien à l'équipe.

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Armand PETIT, Maire délégué, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Priscilla VASSEUR a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Présidence de l'assemblée :

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Denis GAUDIN, a pris la présidence de l'assemblée. Les conditions du quorum CGCT étant remplies, il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Constitution du bureau : Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mesdames Nadine PERRET, Laurence DUBOIS.

2. ELECTION DU MAIRE

Monsieur Laurent SAYN s'est présenté au poste de maire.

Monsieur Laurent SAYN a obtenu 8 voix

Monsieur Laurent SAYN a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. NOMBRE D'ADJOINTS

En application de la réglementation, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au Maire au maximum. Il a été rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, FIXE à DEUX le nombre des adjoints au maire de la commune.

4. ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Laurent SAYN, élu, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

a. Election premier adjoint

Monsieur le Maire propose Monsieur Armand PETIT au poste de 1^{er} adjoint.

A été obtenu : 7 voix pour Mr Armand PETIT
1 voix pour Mr Rudy Sylvestre

Ayant obtenu 7 voix, Monsieur Armand PETIT est élu au poste de 1^{er} adjoint.

b. Election deuxième adjoint

Monsieur le Maire propose Madame Priscilla VASSEUR au poste de 2^{ème} adjoint.

Ayant obtenu 8 voix, Madame Priscilla VASSEUR est élu au poste de 2^{ème} adjoint.

5. LECTURE DE LA CHARTE

Monsieur le Maire propose à Madame Laurence DUBOIS, conseillère municipale, de donner lecture de la charte de l'élu local, qui informe les élus communaux de leurs devoirs et de leurs droits.

6. DESIGNATION DU DELEGUE APRES DE L'INTERCOMMUNALITE DE LA CCVD

Titulaire : Mr le Maire : Laurent SAYN

Supplémentaire : Mr Le 1^{er} Adjoint : Armand PETIT

Le prochain conseil municipal est fixé au Mercredi 22/07/2021 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h30.

Laurent SAYN

Maire